



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 8 JUIN 2018 A 20 Heures 00

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, FOUCAULT Isabelle, LAURENT Rachel, TAILLARD Isabelle, JOURDET Alexandra, SALINIER Marie-José
Messieurs FENAUX Éric, LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme JOURDET Alexandra

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 26 MARS 2018

Le CR est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT

Suite au contrôle budgétaire par la préfecture, le budget lotissement était déséquilibré au niveau du chapitre 043 (écritures d'ordre).

Il a fallu augmenter les crédits en D043 de 4500 € pour équilibrer avec R043 à 4500 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

PLU : ARRET DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration du PLU définis par les délibérations du Conseil Municipal du 02 décembre 2008 et du 16 décembre 2015, à savoir :

- Définir l'organisation urbaine de la commune et la maîtrise de son développement (analyse des possibilités foncières et immobilières au sein du tissu urbain) en prenant notamment en compte l'aménagement en cours du nouveau quartier « Les Plateaux du Haut »,
- Réaliser un diagnostic prévisionnel prenant en compte les récentes évolutions socioéconomiques, et en mettant en exergue les perspectives de développement de la commune,
- Répondre aux enjeux résidentiels, en permettant le maintien et l'accueil de la population, son renouvellement, en offrant des logements adaptés,
- Assurer l'aménagement des futures zones constructibles notamment à travers des orientations d'aménagement et de programmation,
- Pérenniser les liaisons douces présentes au sein de la commune, et de permettre leur création, en s'appuyant notamment sur les réflexions intercommunales,
- Maintenir les services, notamment l'école et les équipements liés aux loisirs tels que le stade de foot,
- Actualiser le règlement d'urbanisme de la commune en prenant en compte les évolutions législatives et règlementaires, et l'expérience de l'application du règlement du POS en vigueur,

- Traduire les dispositions de nature à répondre aux engagements des lois Engagement National pour l'Environnement et Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, notamment en termes de développement urbain, et de modération de la consommation de l'espace,
- Pérenniser l'activité agricole, en préservant les terres agricoles disponibles sur la commune, et en permettant un bon fonctionnement des exploitations agricoles,
- Préserver les haies, bosquets structurants pour le paysage, et permettre leur réimplantation éventuelle,
- Apprécier les risques et le contexte environnemental de la commune (zones inondables liées au ruisseau le Moine, mouvement de terrain, zones humides...),
- Protéger les espaces naturels et forestiers, supports d'un cadre de vie de qualité, participant à la trame verte et bleue du territoire communal, en associant la maîtrise énergétique à cet enjeu environnemental,
- Tenir compte de la présence de la carrière implantée sur les communes de Bart, Dung et Présentevillers, ainsi que de son projet d'extension,
- Mener une réflexion globale sur l'évolution de la commune, ses mutations et l'adaptation des dispositions architecturales et environnementales afin de préserver le caractère rural et la qualité de vie de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de la concertation prévue dans les délibérations du Conseil Municipal du 02 décembre 2008 et du 16 décembre 2015, à savoir :

- Affichage en Mairie et aux panneaux habituels du village,
- Information dans la presse,
- Organisation d'une réunion publique,
- Mise à disposition des documents en mairie suivant le déroulement des études,
- Mise à disposition d'un registre en Mairie pour recevoir les suggestions des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

DECIDE de rédiger le PLU selon les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14, dans leur rédaction en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 ;

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Afin d'assurer le maintien de l'action jeunesse créée par l'ancienne Communauté de Communes (CCVR) formant aujourd'hui la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », et suite à la décision d'harmonisation des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018, il est apparu opportun d'en prévoir une gestion mutualisée par le biais de la création d'un service commun.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce service commun.

Le conseil à **l'unanimité** autorise M. le Maire à signer la convention avec PMA.

VERGER DE SAUVEGARDE

La commune de Présentevillers soucieuse de conserver son identité rurale au sein de l'agglomération Pays de Montbéliard Agglomération a pour volonté de créer un verger de sauvegarde composé d'arbres fruitiers de variétés locales en voie de disparition. L'emplacement proposé se situe rue de la Noé.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1182.57 €. Il convient de solliciter une aide régionale pouvant atteindre 70 % du projet.

Le conseil à **l'unanimité** autorise M. le Maire à solliciter cette aide et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

RIFSEEP

Un projet de délibération a été envoyé au CDG du Doubs, le Comité Technique se réunit en septembre, il faut donc attendre cette date pour délibérer sur ce nouveau régime d'indemnités pour les agents.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **ASPSM** : Proposition de reconduire l'aide de 500 €
Le conseil, après en avoir délibéré, **décide à 10 voix pour et 1 abstention** de reconduire cette somme, les conditions d'attribution fixées lors du CM du 1^{er} juin 2017 ayant été respectées.
- Le conseil à **l'unanimité** décide de ne pas accorder de subvention à ces 2 associations :
 - Restos du coeur
 - Amis de l'hôpital

REGIME GENERAL DES PROTECTIONS DES DONNEES

Dans le cadre de ce nouveau régime, la collectivité a obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). La commune a déjà reçu 3 propositions et souhaite étudier les différentes offres avant de délibérer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les travaux :

- Chaufferie de l'école : le marché a été attribué au groupement RACINE/FRANTZ.
- Rénovation de l'éclairage public : les consultations sont lancées
- Aménagement sécurité, trottoirs : Vérifications des limites de propriétés demandées.
Des relevés de comptage avec analyse des vitesses véhicules ont été réalisés, les résultats seront pris en compte dans le projet.

Ecole :

- Prévision des effectifs à la rentrée : 103 élèves.
- Semaine du cirque du 10 au 15 juin 2018

Marché du soir : 22 juin 2018 de 17 h 00 à 22 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Fait à Présentevillers, le 14 JUIN 2018
La secrétaire de Séance,
Madame JOURDET Alexandra